## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

# Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

# Arrêté du 15 octobre 2018 portant affectation à la mission «Agriculture, forêt et pêche» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2016 portant nomination, notamment, de Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent:

#### Article 1er

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC, contrôleure générale de 1<sup>re</sup> classe, est affectée à la mission «Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 15 octobre 2018.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE